

Réf. : CS/15021980

Lausanne, le 17 mai 2017

Modification de l'ordonnance sur les travailleurs détachés en Suisse : procédure de consultation

Madame,

Le Conseil d'Etat a pris connaissance du projet de modification de l'ordonnance citée en titre et vous remercie de l'avoir consulté. Après avoir demandé l'avis des partenaires sociaux vaudois, il a l'honneur de se prononcer comme suit sur le projet mis en consultation.

De manière générale, l'augmentation du volume de contrôles proposé tend à acter le renforcement des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes puisqu'il entérine une augmentation des contrôles déjà observée depuis plusieurs années. En effet, l'objectif de 27'000 contrôles annuels fixé actuellement dans l'ordonnance est régulièrement dépassé depuis son introduction. Le dispositif actuel permet même depuis 2012 de dépasser l'objectif visé par la modification de l'ordonnance, soit 35'000 contrôles. Ceci démontre l'attention toute particulière de l'entier des acteurs – Confédération, partenaires sociaux et cantons – à cette problématique sensible que sont les mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes, ou plus généralement la lutte contre la sous-enchère salariale.

Le Conseil d'Etat soutient une modification de l'ordonnance dans le sens d'une augmentation du nombre de contrôle annuels sur l'entier du territoire. L'augmentation proposée de 8'000 contrôles annuels a d'ailleurs été saluée par l'ensemble des partenaires sociaux, patronaux et syndicaux, s'étant exprimés durant la procédure de consultation vaudoise. **Le Conseil d'Etat va cependant au-delà, en estimant qu'un objectif résolument plus ambitieux devrait être fixé.**

Pour le surplus, le Conseil d'Etat considère que la répartition de l'augmentation en question doit tenir compte des dispositifs déjà en place dans les différents cantons et les différentes branches. L'augmentation ne devrait ainsi pas creuser l'écart dans la mise en œuvre entre cantons latins et alémaniques, partant du constat que les cantons latins

réalisent déjà la moitié des contrôles en Suisse dans les branches du ressort des commissions tripartites.

Tout comme c'est le cas aujourd'hui, une prise en compte accrue des réalités locales devra présider à la répartition de cette augmentation. Celle-ci devrait avoir un effet modeste pour les organes de contrôles assurant déjà une large couverture du marché du travail, ce qui est le cas dans le canton de Vaud. A défaut, l'écart entre l'objectif fixé dans l'ordonnance et le nombre de contrôles effectivement réalisés continuerait de croître, entraînant régulièrement une adaptation à la hausse de l'ordonnance.

Enfin, et toujours en lien avec la répartition des contrôles, il y a lieu de relever que les rapports annuels successifs sur la mise en œuvre des mesures d'accompagnement mettent en avant des taux d'infraction élevés aux conventions collectives de travail étendues. Ces taux sont d'ailleurs nettement plus élevés que les taux de soupçons de sous-enchère observés dans les branches du ressort des commissions tripartites. De plus, la commission tripartite cantonale vaudoise a certes constaté des situations individuelles inadmissibles mais n'a jamais observé, depuis sa création, une situation de sous-enchère abusive et répétée dans une quelconque branche. Aucun projet de norme salariale obligatoire n'a ainsi été soumis au Conseil d'Etat suite à un constat de dumping.

Dès lors, ce sont principalement dans les branches régies par une convention collective de travail étendue que des contrôles et des ressources supplémentaires devraient être affectés en priorité. Ce constat rejoint ainsi celui d'UNIA exprimé lors de la consultation cantonale, qui déplore une augmentation des objectifs de contrôles des commissions paritaires sans financement supplémentaire.

Persuadés que les remarques formulées retiendront votre meilleure attention, nous vous prions de croire, Madame, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copies

- Service de l'emploi
- OAE